



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CANADIAN MALARTIC GP

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « **Partenariat** »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale et assurer la pérennité de nos activités. Cette vision de développement durable fait partie de nos valeurs et est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil, et s'articule autour des engagements suivants:

1. SANTÉ-SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, en:

- a) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- b) maintenant des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs ;
- c) promouvant la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace ;
- f) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- i) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en:

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production;
- f) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;

ADOPTÉE : 3 septembre 2014

MODIFIÉE : 29 mars 2018

- g) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'évènements imprévus; et en
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

3. EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos communautés d'accueil, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'accueil;
- b) fournissant des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences;
- c) traitant nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non-discriminatoires pour nos employés et nos communautés d'accueil;
- f) assurant un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue ;
- g) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés d'accueil;
- h) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- i) contribuant au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités ; et en
- k) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.



Christian Provencher
Vice-président



Yohann Bouchard
Vice-président